



Prévention gynécologique de la femme

- Test

Dernière mise à jour le: 08/01/2026



La prévention gynécologique est un enjeu majeur de santé pour les femmes et les médecins généralistes y participent activement.

En 2024, ⁽¹⁾ les médecins généralistes ont réalisé des actes tels que :

- le frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus (**JKHD001**), effectué 444 168 fois par 19 015 médecins,
- la pose de stérilet (**JKLD001**), réalisée 340 fois par 18 médecins
- les consultations de prévention (**CCP**) portant sur la contraception, le dépistage ou la santé sexuelle, menées 4 757 fois par 1 172 médecins généralistes

La dépression post-partum, quant à elle, touche **16,7 %** ⁽²⁾ des femmes après l'accouchement (prévalence en 2021), rappelle l'importance du suivi global, physique et psychique, dans la santé des femmes. ⁽³⁾.

L'analyse des études publiées à ce jour permet d'estimer que la réduction de mortalité par cancer du sein lié au dépistage systématique par mammographie serait de l'ordre de **15 à 21 %**.

Tout au long de leur vie, il est indispensable que les femmes bénéficient d'un suivi et de consultations de prévention gynécologiques



COTATIONS

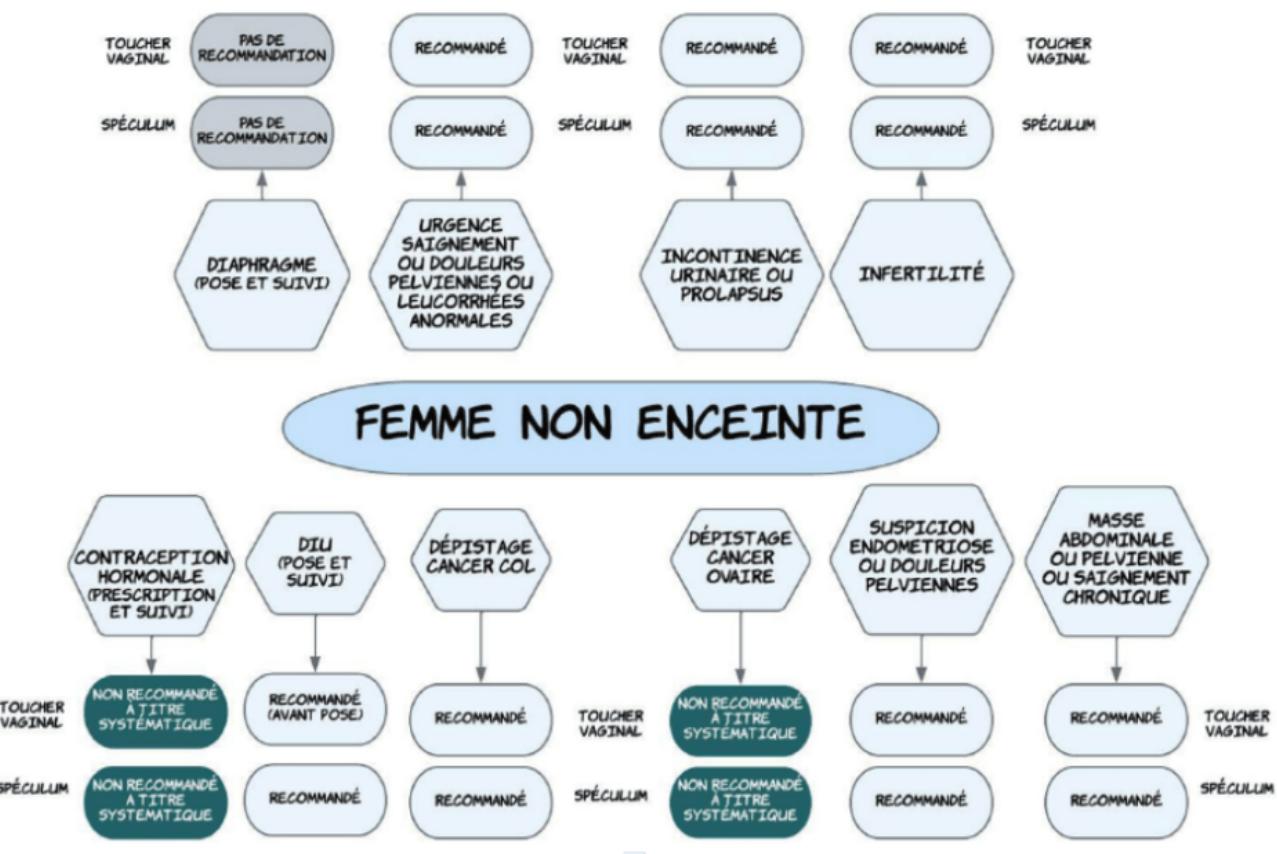
Acte descriptif	Code acte	Tarif	Prise en charge
1^{re} consultation de contraception, de prévention en santé sexuelle	CCP	47,50 €	100% maladie
Frottis (cumulable à taux plein avec la consultation)	JKHD001	12,46 €	Taux plein
Entretien prénatal précoce (après déclaration de grossesse)	C2,5	57,50 €	100% maternité
Entretien post-natal précoce	G ou VG	—	70% maladie
2^e entretien post-natal (10^e-14^e semaine)	G ou VG	—	70% maladie
Consultation médicale postnatale obligatoire (dans les 8 semaines)	G	—	100% maternité
Évaluation de la dépression post-partum	ALQP003	69,12 €	70% maladie

Pour le calcul des cotations en quelques clics, rendez-vous sur OMNIPrat.org.

INDICATIONS

> EXAMEN PELVIEN (SPÉCULUM ET/OU TOUCHER VAGINAL)

L'examen gynécologique ne comprend pas systématiquement un examen pelvien ; il est requis pour certaines situations cliniques, gynécologiques et obstétricales détaillées ci-dessous :



> DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Dépistage du cancer du col de l'utérus	
Prévention primaire	Un rattrapage de la vaccination contre l'infection HPV est recommandé pour les jeunes femmes entre 15 et 19 ans inclus

Dépistage du cancer du col de l'utérus	
Prévention secondaire	Le prélèvement cervico-utérin (PCU) sur milieu liquide est recommandé pour les femmes entre 25 et 65 ans pour le dépistage du cancer du col de l'utérus. Un milieu liquide est recommandé pour permettre de rechercher sur le même prélèvement la présence d'un HPV-HR en cas de cytologie anormale et éviter ainsi de reconvoquer la femme pour la réalisation d'un nouveau PCU.

Âge	Modalités de dépistage
Pour les femmes entre 25 et 29 ans	Le dépistage est réalisé par un examen cytologique tous les 3 ans, après 2 tests réalisés à 1 an d'intervalle et dont les résultats sont normaux.
Pour les femmes de 30 à 65 ans	Le dépistage est réalisé par un test HPV-HR. Le premier test HPV-HR est réalisé 3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat est normal, puis un nouveau test est refait tous les 5 ans , jusqu'à l'âge de 65 ans, dès lors que le résultat du test est négatif. En l'absence d'examen cytologique antérieur, un test HPV HR doit être réalisé dès 30 ans.

Le test HPV présente une meilleure sensibilité pour la détection des lésions précancéreuses, il est plus efficace en termes de réduction de l'incidence des lésions précancéreuses et des cancers invasifs chez les femmes de plus de 30 ans.

Pour encourager et faciliter la participation des assurées au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus les biologistes en laboratoire médical sont autorisés **depuis janvier 2024** à réaliser, sur simple présentation du courrier d'invitation envoyé par mail ou courrier postal par l'Assurance Maladie, le prélèvement cervico-utérin et l'acte d'analyse de dépistage consécutif au prélèvement.

L'auto-prélèvement vaginal (APV) peut aussi être proposé ⁽⁵⁾ à partir de 30 ans, aux femmes non dépistées ou insuffisamment dépistées , modalité alternative au prélèvement par un clinicien.La patiente doit se rendre dans un laboratoire avec **l'invitation de l'Assurance Maladie.**

L'ASSURANCE MALADIE ENVOIE DES INVITATIONS DE DÉPISTAGES AUX FEMMES ÂGÉES DE 25 À 65 ANS, DEPUIS JANVIER 2024.

Toutes les indications et les aides pratiques sont disponibles sur la fiche "prélèvement cervico-vaginal" via [ce lien](#)

Pour aider les médecins traitants à identifier leurs patientes n'ayant pas effectué le dépistage du cancer du col de l'utérus, une liste est disponible, depuis 2024 sur amelipro ⁽⁶⁾, par patient ou pour toute sa patientèle, accessible depuis "Ma Patientèle MT" onglet "**dépistage organisé**"

> DÉPISTAGE ORGANISÉ ET INDIVIDUEL DU CANCER DU SEIN (EXAMEN MAMMAIRE ET MAMMOGRAPHIE)(7)

Âge	Modalités de dépistage
À partir de 25 ans	Un examen clinique mammaire est recommandé à partir de 25 ans de façon annuelle pour toutes les femmes. La recherche de facteurs de risque de développer un cancer du sein doit également être faite à l'interrogatoire afin d'orienter les femmes à risque élevé de développer un cancer du sein vers un dépistage spécifique ⁽⁸⁾

Âge	Modalités de dépistage
Femmes de 50 à 74 ans	<p>Pour les femmes de 50 à 74 ans sans autre facteur de risque que l'âge, un programme national de dépistage⁽⁹⁾ organisé a été mis en place. Ces femmes sont invitées tous les 2 ans à réaliser une mammographie bilatérale de dépistage, prise en charge à 100% et sans avance de frais par les régimes d'assurance maladie.</p> <p>Toute mammographie normale est ensuite systématiquement relue par un second radiologue expert contrairement à une mammographie de dépistage prescrite par un professionnel de santé (dépistage individuel).</p> <p>La seconde lecture de la mammographie permet de détecter 6 % des cancers dépistés.</p>

□ Pour aider les médecins traitants à identifier leurs patientes n'ayant pas effectué la mammographie de dépistage du cancer du sein, une liste est disponible, depuis 2024 sur amelipro⁽⁶⁾, par patient ou pour toute sa patientèle, accessible depuis "Ma Patientèle MT" onglet "**dépistage organisé**

En 2015, un groupe d'experts internationaux réunis par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) a de nouveau conclu, après une revue exhaustive de la littérature, que les avantages de la mammographie de dépistage pour réduire la mortalité par cancer du sein l'emportent sur ses effets indésirables chez les femmes entre 50 et 74 ans. L'analyse des études publiées à ce jour permet d'estimer que la réduction de mortalité par cancer du sein lié au dépistage systématique par mammographie serait de l'ordre de 15 à 21 %.⁽¹⁰⁾

> CONTRACEPTION / IST - (VACCINATION HPV)

Toutes les indications et aides pratiques sont disponibles sur la fiche "Première consultation de contraception, de prévention en santé sexuelle (CCP)" via ce lien

Thème	Contraception
Choix	<p>Le choix d'une contraception doit prendre en compte les souhaits de la patiente, l'évolution de sa situation personnelle, la baisse progressive de la fertilité, l'augmentation des facteurs de risque vasculaire et l'évolution des contre-indications.⁽¹¹⁾</p> <p>Le choix de la méthode contraceptive doit être réévalué à chaque renouvellement de prescription.</p>
Prise en charge	<p>Le parcours contraception mis en place par l'Assurance Maladie permet la prise en charge à 100% sans avance de frais, des frais liés à la contraception pour les moins de 26 ans.</p> <p>Par ailleurs, un accès gratuit à la contraception et au suivi gynécologique est possible au sein du planning familial pour les femmes quel que soit leur âge, leur problématique et leur situation sur leur santé sexuelle.</p>

La délivrance de certains préservatifs (inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables) est prise en charge à 100% jusqu'à 25 ans révolus, sans prescription médicale depuis le 1er janvier 2023.

Le dépistage gratuit et anonyme des IST est possible dans les CeGIDD (centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic)⁽¹²⁾

Vaccination contre le virus HPV	
Prise en charge IST	De plus à partir du 1er septembre 2024 les frais liés au dépistage des IST susmentionnés sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie pour les personnes de moins de 26 ans (avec ou sans prescription médicale).
Recommandations vaccinales	<ul style="list-style-type: none"> La vaccination contre les virus HPV (14) est recommandée chez les filles et les garçons à partir de 11 ans. Depuis le 19 décembre 2025, le rattrapage est désormais possible jusqu'à 26 ans chez les filles et les garçons.⁽¹³⁾
Remboursement Gardasil 9	Depuis le 12 décembre 2025, le vaccin Gardasil 9 contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est remboursé par l'Assurance Maladie pour toutes les jeunes femmes et tous les jeunes hommes âgés de 11 à 26 ans, non vaccinés entre 11 et 14 ans, sans distinction de genre (fille et garçon) ou d'orientation sexuelle. ⁽¹⁴⁾
Accès direct au dépistage IST	<p>À partir du 1er septembre 2024, l'accès direct au dépistage d'autres infections sexuellement transmissibles (IST) que le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH) - à savoir Chlamydia trachomatis ; Neisseria gonorrhoeae ; Treponema pallidum (la syphilis) ; virus de l'hépatite B (VHB), est possible dans tous les laboratoires de biologie médicale à la demande du patient⁽¹⁵⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> • sans ordonnance ; • sans rendez-vous ; • sans avance de frais pour les moins de 26 ans et pour tous pour le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)

> ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE (DÉTECTION ADDICTIONS)

- PRIS EN CHARGE À 100% RISQUE MATERNITÉ

Toutes les indications et aides pratiques sont disponibles sur le site via ce lien.

En pratique, la déclaration de grossesse doit être réalisée avant la cotation de l'entretien prénatal précoce (**C2,5**). L'entretien peut être réalisé au cours de la même consultation, si la déclaration est faite à l'aide du téléservice via amelipro avant facturation.

> ENTRETIEN POSTNATAL PRÉCOCE OBLIGATOIRE ENTRE 4 ET 8 SEMAINES APRÈS L'ACCOUCHEMENT (G OU VG ET/OU ALQP003)

- PRISE EN CHARGE 70% MALADIE

État psychologique de la femme et de son environnement / dépistage de la dépression post-partum : par exemple questionnaire échelle d'Edimbourg (2)

> CONSULTATION POST-PARTUM OBLIGATOIRE ENTRE 6 ET 8 SEMAINES APRÈS L'ACCOUCHEMENT

• PRISE EN CHARGE 100% MATERNITÉ

Contient entre autre l'état psychologique, la bonne cicatrisation et involution utérine, l'allaitement, la contraception, la prescription de la rééducation périnéale et/ou abdominale,...

> PRÉVENTION DE L'OSTÉOPOROSE

Dans quel cas ?	
Prise en charge d'une ostéodensitométrie	<ul style="list-style-type: none">Fracture vertébrale ou périphérique confirmée par radiographie sans notion de traumatisme majeur.Facteurs de risque : en cas de ménopause avant 40 ans, IMC<19, en cas de maladie ou traitement susceptible d'entraîner une ostéoporose⁽¹⁶⁾ (ex : corticothérapie de 7,5mg / jour équivalent de prédnisone pendant + de 3 mois, hyperthyroïdie, hypercorticisme,...) et antécédent familial de fracture du col sans traumatisme majeur d'un parent du 1er degré.⁽³⁾
NB : Un 2 ^e examen peut être pris en charge	<ul style="list-style-type: none">à l'arrêt du traitement anti-ostéoporotique, en dehors de l'arrêt précoce pour effet indésirable, chez la femme ménopausée ;chez la femme ménopausée sans fracture, lorsqu'un traitement n'a pas été mis en route après une première ostéodensitométrie montrant une valeur normale, dans les 3 à 5 ans après la réalisation de la première en fonction de l'apparition de nouveaux facteurs de risque

RÉFÉRENCES ET SITES UTILES

(1) Extraction SNDS, 2024, ISPL - URML Pays de la Loire

(2) Site les 1000 premiers jours - échelle de dépression postnatal Edimbourg

(3) ScienceDirect.fr : données de l'Enquête Nationale Périnatale de 2021

(4)

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2806160/fr/evaluation-de-la-recherche-des-papillomavirus-humains-hpv-en-depistage-primaire-des-lesions-precancereuses-et-cancereuses-du-col-de-l-uterus-et-de-la-place-du-double-immuno-marquage-p16/ki67

(5) Publication de l'INCa : Référentiel national - Dépistage du cancer du col de l'utérus - cadre et modalités de recours aux autoprélevements vaginaux, avril 2022

(6) Dépistages organisés des cancers : envoi de listes aux médecins traitants

(7) Amelipro : Le dépistage organisé du cancer du sein

(8) Recommandations HAS : Modalités de dépistages spécifiques pour les femmes à haut risque

(9) Recommandations HAS 2015 : Dépistage et prévention du cancer du sein

(10) Prévention des cancers - Dépistage du cancer du sein - point de vue du Groupe de Travail du CIRC - 2015

(11) Recommandations HAS contraception 2019

(12) [Centres gratuits de dépistage IST](#)

(13) [Vaccin contre le papillomavirus - Assurance Maladie](#)

(14) [Recommandations vaccination HPV](#)

(15) [Liste des infections sexuellement transmissibles dépistées à la demande du patient en laboratoire de biologie médicale et les modalités de ces dépistages - Arrêté du 8 juillet 2024 - Legirance](#)

(16) [Recommandations HAS- ostéoporose](#)

(17) [Ressources KitMédical en lien avec la gynécologie-obstétrique](#)